

## Règlement Intérieur

2022-2023

# Les Centres d'Accueils de Loisirs (CAL)

### Le projet éducatif

### Mercredis et Vacances

#### du Pôle Enfance et Jeunesse

Dans le cadre de la Politique jeunesse de la Ville de Bordeaux, le Pôle Enfance et Jeunesse du Tauzin a pour mission d'organiser l'accueil des jeunes sur le quartier. La mise en place des différents espaces d'accueil répond à une réflexion préalable, dont voici les objectifs généraux :

- Proposer une offre d'accueil complète et complémentaire. Le "Pôle Enfance et Jeunesse" développera ses différents systèmes d'accueil, en adéquation avec les besoins du public et les caractéristiques du quartier. Dans en même temps le "Pôle Enfance et Jeunesse" cherchera à harmoniser les systèmes d'accueil par un projet transversal, afin de rassembler ses différentes actions dans une unité éducative et pédagogique.
- Engager l'action dans l'éveil et la découverte. Donner à tous les acteurs du secteur (enfants, parents, animateurs) les possibilités d'une évolution personnelle, par le biais de la création, des apprentissages, des formations. des activités.
- Organiser un dispositif qui rassemble autour de l'enfant, et donner à chacun (jeunes, parents, animateurs, bénévoles, partenaires sociaux et institutionnels, habitants du quartier) une place active dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet. Créer une organisation dynamique au sein du tissu social du quartier.

## Nos accueils

«Les accueils maternels et élémentaires proposent les *mercredis et les jours de vacances un accueil à la journée ou à la \frac{1}{2} journée avec un programme d'activités par cycles.* 

Loulous' Bech» CAL des mercredis et vacances scolaires des 3/5 ans

École maternelle de la Béchade : rue de Madagascar

«Kid Loucheur» CAL des mercredis des 6/11 ans

École élémentaire Louis Loucheur : rue Marcel Issartier

«Kid Thomas» CAL des mercredis des 6/11 ans

École élémentaire Albert Thomas : rue Albert Thomas

«Kid Vacances» CAL des vacances scolaires des 6/11 ans

École élémentaire <mark>Louis Loucheur</mark> : rue Marcel Issartier (sous réserve des travaux réalisés dans les écoles)

«Club Ados» CAL des vacances scolaires des + 11 ans

Accueil à la journée avec un programme d'activités et de sorties. Accueil des CM2 l'été précédent leur entrée au collège. Au Tauzin : 50 rue du Tauzin

Un **programme par cycles** des activités est disponible à l'accueil du Tauzin, sur les écoles, sur le site internet (www.letauzin.com) et sur le Facebook (facebook.com/letauzin). Environ une quinzaine de jours avant le début de la période.

#### Les horaires de l'accueil

<u>Les mercredis scolaires</u> : entre **7h30** et **9h30** pour les journées et demi-journées matin ou entre **13h00** et **13h30** pour les demi-journées après-midi.

<u>Les jours de vacances</u> : entre **8h00** et **9h30** pour les journées et demi-journées matin ou entre **13h00** et **13h30** pour les demi-journées après-midi. Ceci afin de garantir la bonne intégration de l'enfant et répondre à nos contraintes d'organisation.

Vous pourrez venir chercher votre/vos enfant(s) entre 12h et 12h30 (1/2 journées), ou à partir de 17h00 (sauf sorties, retour 17h30 / 18h00) et jusqu'à 18h30 à l'accueil du centre.

#### La sécurité des enfants :

Les enfants présents sont placés sous la responsabilité et l'autorité du directeur du CAL, et des animateurs qui s'engagent à veiller à leur sécurité physique et morale, dans le cadre des différentes règlementations des accueils collectifs de mineurs. Leurs responsabilités sont engagées pendant les horaires de fonctionnement soit de 7h30 à 18h30 (mercredis scolaires) ou de 8h00 à 18h30 (les jours de vacances), et à condition que la situation de l'enfant soit à jour (inscription et dossier administratif complet).

### Le règlement intérieur des CAL

#### 1/ Les modalités d'inscription

Chaque année, un dossier de renseignements est demandé aux familles. L'inscription est définitive lorsque le dossier, avec les pièces à joindre obligatoirement, est remis au Tauzin (et enregistré par nos soins. Un accès au portail famille Portail familles (portail-defi.net) est alors créé avec des codes et identifiants par famille. Ce portail sert à réserver les journées d'accueil de loisirs et à payer en ligne.

2/Les modalités de réservation des journées :

#### L'accueil de loisirs des mercredis:

Les réservations se font le 1er du mois pour le mois suivant, via le portail famille. Par exemple, réservation le 1er août pour les mercredis de septembre

Pour les familles n'ayant pas accès au portail les réservations pourront se faire exceptionnellement par téléphone ou mail, jusqu'au vendredi qui précède le mercredi souhaité dans la limite des places disponibles. En cas de réservations trop nombreuses, une liste d'attente sera créée.

Afin d'organiser les équipes d'animation et les commandes de repas, les annulations de réservations pourront se faire jusqu'au lundi de la semaine précédant le mercredi réservé.

Par exemple, l'annulation de la réservation du mercredi 14 septembre devra se faire au plus tard le lundi 05 septembre.

La réservation des journées d'accueils de loisirs pour les vacances se fera suivant le calendrier suivant via le portail famille. Pour les familles n'ayant pas accès au portail les réservations pourront se faire exceptionnellement par téléphone ou mail.

#### Année scolaire 2022-2023 (sous réserve de modification)

Périodes	Dates des vacances sco- laires	Ouverture de la réserva- tion à partir du	Date limite d'annula- tion et fin des réserva- tions
Vacances de la Tous- saint	24 octobre au 4 no- vembre	1 <sup>er</sup> septembre	14 octobre
Vacances de Noël	19 décembre au 2 jan-	1er novembre	09 décembre
Vacances d'Hiver	6 février au 17 février	1er janvier	27 janvier
Vacances de Printemps	10 avril au 21 avril	1er mars	31 mars
Vacances d'été par	10 juillet au 31 juillet	15 mai	16 juin
Vacances d'été par mois	01 août, la date de fin des vacances n'est pas fixée au jour de l'édi- tion.	15 juin	17 juillet

Pour des questions de sécurité, nous ne pourrons confier votre enfant à une personne dont le nom ne figure pas sur la fiche « autorisation de sortie ». Si pour des raisons indépendantes de votre volonté, vous ou la personne nommée, ne peut venir chercher votre/vos enfant(s), nous vous demandons d'en prévenir le secrétariat du Tauzin et de faire parvenir une autorisation écrite, datée et signée, qui sera remise au responsable de site. Ce dernier se réserve le droit de demander une pièce d'identité à la personne venant chercher votre/vos enfant(s).

- 3/ Les absences constatées seront facturées aux familles, sauf en cas d'absence pour maladie avec la production d'un certificat médical dans les 15 jours suivant l'absence.
- 4/ Concernant les annulations des réservations hors délais, pour les familles connaissant des situations particulières, des exceptions pourront être étudiées.
- 5/ La facturation se fera par mail ou par courrier chaque fin de petites vacances et pour l'été chaque fin de mois.
- 6/ Votre tarif sera adapté à vos ressources. Calcul de votre tarif sur présentation de votre code « tarif-restauration » fourni par la Mairie de Bordeaux. (Pour le Club Ados, calcul de votre quotient sur présentation de l'avis d'imposition 2021 des revenus 2020).





